



## **Eolien en mer sur le Banc de Guérande :** **Dans l'attente ...**

120 députés et les présidents des régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Paca et Occitanie, ainsi que le puissant lobby Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et France Energie Eolienne (FEE), font pression sur le gouvernement pour affecter toujours plus de financement pour des projets éoliens en mer inutiles auxquels s'opposent des associations environnementales et des pêcheurs.

Dans une lettre en date du 5 avril 2019, le Premier Ministre constate « *les difficultés majeures générées par les décisions des précédents gouvernements concernant les appels d'offres éoliens en mer initiés en 2011 et 2013. Lancés trop tôt, avec des procédures inadaptées et pour des volumes trop importants, ces projets étaient très largement retardés du fait des défauts de leur conception même, alors qu'ils obéraient par ailleurs de manière très substantielle le financement de la transition énergétique.* »

La Cour des Comptes a estimé à 40 milliards d'Euros le coût des premiers projets éoliens en mer.

Le Conseil d'Etat appréciera si les procédures inadaptées peuvent être, malgré tout, considérées ou non conformes à toutes les règles légales (*audience le 20 mai, et décision fin mai début juin ?*)...

Quant aux défauts de conception, le premier vient de l'Etat lui-même : c'est le choix de la zone du projet sur le Banc de Guérande, alors qu'il serait possible de la reculer tout en restant dans la zone propice définie initialement par le Préfet, pour un moindre coût et un moindre impact environnemental. L'argument qui nous fut opposé de ne pas changer le contrat initial a été depuis totalement balayé par l'Etat.

Bien des questions n'ont toujours pas de réponses :

1. Un facteur de charge de 41,5% n'est pas crédible ici avec un vent moyen de 7 à 8m/s quand les installations de mer du Nord, autrement plus ventées, sont de l'ordre de 35%. Est-ce pour cela que la ressource en vent de St Nazaire-Noirmoutier n'est pas publique, et qu'aucun calcul justificatif n'est venu confirmer une production annoncée de 1 735GWh annuels ?
2. Bien qu'implantés sur des fonds rocheux calcaires de même nature, le projet de St Nazaire prévoit des structures « monopieu », celui de Noirmoutier des structures « jackets » : pourquoi ? L'action économique voudrait pourtant qu'on utilise l'offre locale de STX-Chantiers de l'Atlantique...
3. La méthode annoncée d'anticorrosion utilise des anodes sacrificielles ( 12 tonnes par éolienne) qui déverseraient de 80 à 100kg par jour d'aluminium, qu'on retrouverait dans la biodiversité marine locale, et qui contamineraient toute la chaîne trophique (alimentaire) ...



4. Avec les énormes déferlantes du Banc de Guérande, la question de tenue au fond des 120km de câbles inter-éoliennes ne peut se résoudre par ensouillage, et la solution envisagée est l'enrochement : la convention d'occupation du domaine public maritime indique une surface occupée de 1 680 000 m<sup>2</sup>, soit de 5 à 10 millions de tonnes de roches. Cela correspond à une noria de plus de 200 000 camions de 30 tonnes soit sur nos routes vers St Nazaire ou La Turballe, soit sur les routes du pays des carrières (Bretagne Nord ?) en cas de livraison directe par mer. Structure en béton (fabriquées où ?) ou enrochement : quelle solution est prévue ?
5. L'effet barrière et l'impact sur les espèces protégées ? On ferait un « *suivi biologique adapté* ». La réponse pose encore plus de questions : « *si le résultat de ce suivi montre que le projet a un impact significatif sur les espèces protégées, des mesures de réduction et de compensation seront adoptées, et une demande de dérogation pourra être déposée* ». Donc on acceptera la destruction des espèces protégées, base de la biodiversité et essentiellement espèces migratoires qui fréquentent les marais salants et la Brière avant de poursuivre leur migration...
6. ... et la liste des questions reste encore longue...

Enfin, le projet est effectivement mal conçu, fondé sur :

- des intérêts économiques et industriels particuliers, et une illusoire filière française mort-née ;
- une analyse erronée de l'intérêt général ( quelle efficacité énergétique et quels coûts), avec un système généralisé de subventions ;
- une qualification mensongère d'impact sur le climat ;
- un intérêt social non établi, du fait de la contradiction entre les quelques emplois industriels non pérennes à St-Nazaire et les nombreux emplois de service ou commerciaux existants de l'activité touristique de la Presqu'île Guérandaise ;
- une analyse théorique non validée de l'impact environnemental, au moment de la prise de conscience de la fragilité de la biodiversité .

Les députés, sénateurs, présidents de région et autres élus locaux devraient moins rêver d'actions d'éclat, proposées par les technocrates ou les idéologues, réfléchir avant de communiquer, et surtout mieux écouter le bon sens des citoyens, qui, au final, sont ceux qui financent par toutes sortes de taxes et impôts ces « *grands projets inutiles et imposés* » : ils leur en demanderont compte.

Contact: Alain Doré 06 80 20 38 40

[defensedelamer@gmail.com](mailto:defensedelamer@gmail.com)

[www.dlm-eoliennesenmer.net](http://www.dlm-eoliennesenmer.net)



[Stop-aux-éoliennes-sur-le-banc-de-Guérande](#)